Extrait du registre des délibérations du comité syndical

8-2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt et un avril à dix-sept heures, sur le site de la STEP à Boissy Sans Avoir, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le six avril deux mil vingt-deux, se sont réunis sous la présidence de M. Christian LORINQUER.

Date de convocation 06/04/2022

Nombre de délégués
En exercice : 12

Présents : 8
Votants : 9

Etaient présents :
COMMUNE d'AUTEUIL LE ROI
- Mme Marie CHAVILLON et M. Jean-Luc CAPELLE, délégués titulaires
COMMUNE D'AUTOUILLET
- Mme Françoise LENARD, déléguée titulaire
COMMUNE DE BOISSY SANS AVOIR
- M. Grégoire CORBY, délégué titulaire
COMMUNE DE GARANCIERES
- M. Christian LORINQUER et M. Daniel GORIN, délégués titulaires
COMMUNE DE MILLEMONT
- Mme Nathalie CHAUSSIS, déléguée suppléante
COMMUNE DE LA QUEUE LEZ YVELINES
- M. Arnaud BRETON, délégué titulaire
formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :
- M. Antonio GONCALVES, délégué titulaire de LA QUEUE LEZ YVELINES
- M. José LOPES, délégué titulaire de BOISSY SANS AVOIR
- Mme Annie JOSEPH qui a donné procuration à Nathalie CHAUSSIS, déléguée suppléante et M. Jacques Pierre ROPERT, délégués titulaires
- M. Arnaud DEMOUGIN, délégué titulaire d'AUTOUILLET qui a donné procuration à Mme Françoise LENARD

Mme Nathalie CHAUSSIS a été désignée secrétaire de séance.

ATTRIBUTION DU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LE PROGRAMME DE TRAVAUX 2022/2023

Vu le CGCT,
Vu le code de la commande publique,
Vu la délibération n°12/2021 décidant le lancement d'un marché de services « Maitrise d'oeuvre pour le programme de travaux 2022/2023 » sous la forme d'un MAPA,
Vu le rapport d'analyses,

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DESIGNE 2 IDF pour accomplir les missions de « Maitrise d'oeuvre pour le programme de travaux 2022/2023 »
- APPROUVE l'offre d'un montant de 20.300 € ht avec un taux de rémunération de 2.90%
- AUTORISE Monsieur le Président à engager et signer toutes les pièces liées à l'application de cette décision
- DEMANDE à Monsieur le Président de solliciter l'AESN pour l'obtention d'aides financières
- CONFIRME que l'opération sera lancée sous la Charte Qualité des réseaux d'assainissement dans le respect des spécifications techniques de l'AESN

Le président, Christian LORINQUER

Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Breuil
Siège Social : STEP
Chemin de la Vallée de l'Abîme
78490 BOISSY-SANS-AVOIR
SIAB

Copie certifiée conforme par le Président soussigné qui certifie en outre que la présente délibération a été affichée à Boissy sans Avoir le 22/04/2022 et rendue exécutoire conformément aux dispositions relatives aux droits et libertés des Communes prévues par la loi du 2 mars 1982 modifiée et complétée le 22 juillet 1982, et adressée à Monsieur le Préfet de VERSAILLES, le 22/04/2022.